



Demenagement garde alternee

Par **Priscail**, le **18/10/2021** à **17:52**

Bonjour,rrnJe suis séparée du père et j'ai la garde de notre enfant âgé de 3 ans. Nous avons un jugement pour la garde alternée. Je n'étais ni mariée ni pacsée. Actuellement je lui remets le petit le vendredi sur un lieu de rdv neutre et le récupère au même endroit le dimanche.rnrnDois-je l'informer de ma nouvelle adresse tout en sachant jusqu'à ce jour, que je me déplace sans avoir à changer lieu de rdv ?rnrnJe vous remercie de votre retour.rnrnBien à vous.

Par **Tisuisse**, le **19/10/2021** à **07:10**

Bonjour,rrnVous ne changez rien au jugement mais vous devez informer le papa de votre nouvelle adresse.